**AFRICAN UNION**
الاتحاد الأفريقي

**UNION AFRICAINE**
**UNIÃO AFRICANA**

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: AU, ADDIS ABABA

**CONSEIL EXECUTIF**
**Huitième Session ordinaire**
**16 - 21 janvier 2005**
**Khartoum (Soudan)**

**EX.CL/243 (VIII) Add.2**
**ORIGINAL : ANGLAIS**

# TENUE DES SOMMETS BILATERAUX ENTRE L'AFRIQUE ET CERTAINS ETATS ET L'INSTAURATION D'UN MECANISME DE PARTICIPATION A CES RENCONTRES

(Point proposé par la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste)

**La Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste**

**Comité populaire général de la communication extérieure et de la coopération internationale**

# Proposition de la Grande Jamahiriya

Demande d'inscription d'un point sous le titre : « La tenue des sommets bilatéraux entre l'Afrique et certains Etats et l'instauration d'un mécanisme de participation à ces rencontres », à l'ordre du jour de la sixième session ordinaire de la Conférence de l'UA prévue à Khartoum les 23 et 24 janvier 2006, accompagnée d'une explicative exposant les motifs de cette demande.

## I. Point proposé à inscrire à l'Ordre du jour de la Conférence

Se référant à l'alinéa 2/d de l'Article 8 du règlement intérieur de la conférence de l'UA, la Grande Jamahiriya demande l'inscription à l'Ordre du jour de la 6ème session ordinaire de la conférence prévue à Khartoum les 23 et 24 janvier 2006, le point suivant :

« tenue des sommets bilatéraux entre l'Afrique et certains pays et l'instauration d'un mécanisme de participation à ces rencontres. »

## II. Textes juridiques appuyant l'insertion de ce point dans l'Ordre du jour de la Conférence

- Préambule de l'acte constitutif de l'Union africaine, paragraphes : 1,5,6,9,10 et 11 : « Il y a lieu de s'inspirer des nobles idéaux qui ont guidé les fondateurs de l'idée de l'Union et autres générations de partisans du panafricanisme, dans la consolidation de l'unité, la solidarité, l'entente et la coopération entre les peuples et les Etats africains … Ceci a crée un cadre propice à notre action commune en Afrique et à nos relations avec le reste du Monde … Il faut également élever les défis multiples auxquels fait face notre continent à la lumière des mutations sociales, économiques et politiques que connaît le Monde actuellement … Ceci renforce notre vision commune d'une Afrique forte et unie ainsi que notre volonté de prendre les dispositions nécessaires en vue de consolider notre organisation commune et de la doter de pouvoirs et de ressources nécessaires pour lui permettre d'assumer ses prérogatives de manière efficace.

- Déclaration historique du Sommet extraordinaire de Syrte du 9/9/99 au cours duquel nous avons décidé : « la création de l'Union africaine, exprimant ainsi la volonté politique des Etats africains et concrétisant les aspirations de leurs peuples à l'unité et à l'intégration. »

- Article (3),paragraphe (d) qui affirme la nécessité de « renforcer les positions communes africaines sur les questions d'intérêt commun » ; ainsi que le paragraphe (e) qui « encourage la coopération internationale » ; De même que le paragraphe (i) du même article qui demande de « réunir les conditions nécessaires qui

permettent au continent de jouer son rôle adéquat dans l'économie mondiale et dans les négociations internationales. »

## III. Note explicative sur les raisons qui ont motivé la demande

Le Continent africain constitue un espace régional unique sous direction politique unique : l'Union africaine avec ses organes politiques et exécutifs, ses assemblées et ses commissions spécialisées. Ceci implique à l'Union africaine d 'établir des rapports avec les autres structures similaires dans le Monde : continents, espaces régionaux ou internationaux ainsi que les Unions qui constituent leurs instruments politiques.

La tenue de sommets bilatéraux entre l'Afrique et certains Etats tels que les sommets : Afrique-France, Afrique-Chine, Afrique-Japon, ne répond pas à la réalité politique du continent qui constitue un espace géographique et politique exprimé par une Union politique.

A la place du sommet Franco-Afrique et autres sommets semblables qui se tiennent avec d'autres Etats, il faut adopter un nouveau mécanisme qui respecte l'Afrique, préserve sa dignité et ne représente aucune sorte d'humiliation à son égard. La correction de ce processus erroné n'empêche pas la poursuite de la coopération avec la France et autres parties sur la base d'un nouveau mécanisme. A titre d'exemple, le Président de l'Union africaine peut se réunir avec le Président français ; Un groupe de travail représentant l'Union africaine peut avoir une réunion avec la France, la Chine ou le Japon ; De même un groupe représentant le continent au niveau régional, présidé par un chef de l'Etat africain, peut tenir une réunion également avec l'un de ces pays.

Les Sommets bilatéraux, sous leur forme et leurs mécanismes actuels, constituent une offense pour l'Afrique qui a arraché son indépendance après une lutte acharnée et de lourds sacrifices. Comment peut-on accepter que cinquante (50) chefs d'Etat africains vont à la rencontre d'un seul chef d'Etat européen dans un lieu qu'il leur désigne lui-même ? Parfois, il ne préside pas la réunion à laquelle il les a invités et se contexte de charger son Ministre des affaires étrangères pour le faire. Comment peut-on imaginer que cinquante chefs d'Etat africains partent à la rencontre du Ministre des affaires étrangères de la Chine ou du Japon ? Comment peut-on concevoir que 50 chefs d'Etat africains se réunissent, dans une conférence ou un sommet sous la présidence du Premier Ministre japonais ? Y a-t-il une offense plus grande que celle-ci pour l'Afrique ?

En conséquence, dans le contexte actuel des sommets bilatéraux entre l'Afrique et les Etats, il faut que le prochain sommet de Bamako « France-Afrique » soit le dernier sommet qui se tienne de cette façon et que, sur la suite, seul le nouveau mécanisme soit appliqué.

**Tripoli, le 16/10/2005**

**(Elaboré par le Bureau du Secrétaire adjoint du Comité populaire général)**

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository** **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

2005

# Tenue des sommets bilateraux entre l'Afrique et certains Etats et l'instauration d'un mecanisme de participation a ces rencontres (Point Proposé par la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste)

Union Africaine

Union Africaine

http://archives.au.int/handle/123456789/3434

*Downloaded from African Union Common Repository*